

Monsieur Jean-François LOVISOLO

Mairie de La Tour d'Aigues  
Hôtel de Ville  
Place de l'église  
84240 LA TOUR D'AIGUES

Marseille, 08 septembre 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Copie à : Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Vaucluse

Objet : Signalement de stockage de déchets

Monsieur le Maire,

Le 26 novembre 2020, puis le 21 janvier 2021, je vous ai alerté sur l'existence d'un important lieu de stockage de déchets du BTP sur votre commune (sis chemin de La Lachaude au lieu-dit La Pourpette, parcelle n° 549) en plein Parc Naturel Régional du Luberon.

A ce jour ces alertes sont restées sans réponse et sans effet.

Il s'agit pourtant de tonnes de gravats, de ferrailles, de plastiques, de bois, qui ne cessent de s'accumuler en pleine nature, auxquels s'ajoutent à présent d'autres déchets de type électroménager.

Vous trouverez ci-après la localisation du site ainsi que plusieurs photos.

Ces déchets présentent un risque avéré pour l'environnement (présence d'un cours d'eau à proximité du site) dont vous ne pouvez ignorer la gravité.

Vous avez le pouvoir d'intervenir afin de prévenir et résorber cette atteinte à notre environnement :

1. En tant que garant de l'ordre public, vous pouvez prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques (Code général des collectivités territoriales - Article L2212-2).

2. En vertu de l'**art. L. 541-3 du code de l'environnement**, vous pouvez **mettre en demeure le responsable** de procéder aux travaux d'enlèvement. En cas de refus de la part de l'intéressé, vous pouvez **faire exécuter d'office les travaux aux frais du responsable**. Il vous est même possible d'obliger le responsable à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux qui sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Depuis la Loi Economie circulaire du 20 février 2020, il vous est désormais possible

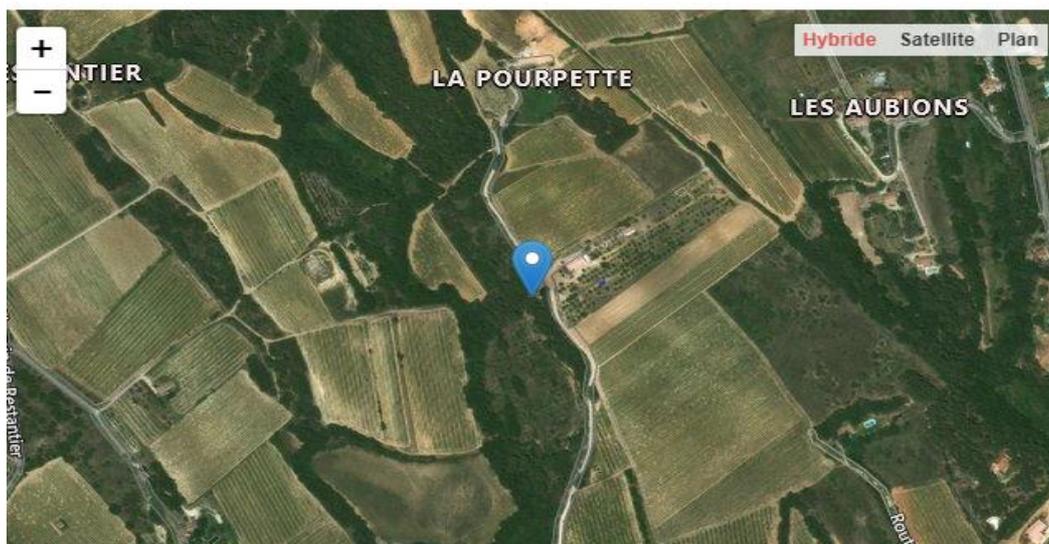
Ce dépôt a été renseigné sur le site "Sentinelles de la nature" de l'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT qui sera donc en mesure de suivre l'évolution de la situation.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous informer des démarches que vous avez pu entreprendre pour demander au propriétaire du terrain concerné de mettre fin à cette situation.

Une copie de ce courrier sera adressée à la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Vaucluse.

Confiant en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma sincère considération.

Pierre COUTTON  
Coordinateur Sentinelles de la Nature  
France Nature Environnement  
Provence Alpes Côte d'Azur



*La parcelle serait la n° 549 (sous réserve), face à la seule exploitation du chemin, le restaurant Le Diamant Noir.  
On y accède par le chemin de La Lachaude, 84240 LATOUR D'AIGUES*

## **France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)



## **France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)